

**Concertation continue sur le projet
d'Eastman
Construction d'une usine de recyclage
moléculaire des plastiques en Normandie**

**Compte-rendu de la deuxième réunion publique de la
concertation continue**

18 octobre 2023

1. L'organisation de la réunion

1.1 Les représentants du maître d'ouvrage

- **Godefroy MOTTE**, Conseiller spécial projet, Eastman (*en animation*)
- **Cédric PERBEN**, Directeur France du projet, responsable des solutions circulaires Europe, Eastman (*en animation*)
- **Piet VAN ACKER**, Futur directeur de l'usine (*en animation*)

- **Petra WOOD**, Cheffe de projet Supply Chain
- **Catalina MAZOYER**, Directrice des Ressources Humaines France, Eastman
- **Bernard BREJUIN**, Architecte en charge du projet, Responsable de l'insertion paysagère
- **Frédéric REVOIS**, Responsable de la maintenance

En présence de **Jean-Louis LAURE**, garant désigné par la CNDP.

1.2 Le déroulé de la réunion

1. Introduction – Par **Laura DUCOULOMBIER** (APc), **Godefroy MOTTE** et **Jean-Louis LAURE**
2. Point de situation sur le projet d'Eastman
Présentation du calendrier par **Piet VAN ACKER**, Futur directeur de l'usine
Point de situation sur les éléments techniques par **Cédric PERBEN**, Responsable projet et solutions circulaires France, Eastman
Avec les interventions de :
 - **Catalina MAZOYER**, Directrice des Ressources Humaines France
 - **Bernard BREJUIN**, Architecte en charge du projet, Responsable de l'insertion paysagère
 - **Petra WOOD**, Cheffe de projet Supply Chain
3. Focus sur les enjeux d'intérêt pour le territoire
4. Présentation des prochaines étapes par **Laura DUCOULOMBIER**
5. Questions diverses
6. Conclusion

La réunion s'est déroulée à la Maison des Compétences de Caux Seine Agglo, et a duré 1h30, de 18h30 à 20h. Elle a réuni 56 participants dont 8 membres d'Eastman.

2. Introduction

Laura DUCOULOMBIER accueille les participants.

Godefroy MOTTE, conseiller spécial projet chez Eastman et représentant du maître d'ouvrage, se présente et rappelle les objectifs de la réunion. Elle doit permettre de :

- Faire un point d'ensemble sur les grands objectifs et avancées du projet ;
- Présenter de premiers résultats d'études ;
- Répondre aux questions des participants ;
- Partager le calendrier du projet et les prochaines étapes.

Jean-Louis LAURE, garant désigné par la CNDP, salue la parité et la mixité de l'assistance, composée de partenaires industriels mais aussi de riverains. Il rappelle que la concertation continue a succédé à la concertation préalable, qui a fait l'objet d'un premier bilan par les garants de la CNDP. La concertation continue donnera lieu également à un bilan produit par le garant.

Monsieur LAURE précise que la concertation continue est aussi préparée avec le concours d'un comité plus restreint que les réunions publiques, composé de volontaires, qui se réunit depuis le printemps 2023 et peut encore être élargi à davantage de membres. Il permet au maître d'ouvrage de tester ses initiatives et est associé à la présente réunion publique.

Jean-Louis LAURE rappelle la recommandation de la CNDP que le maître d'ouvrage et la collectivité de Caux Seine mesurent les impacts consolidés et cumulés des différentes entreprises et industries qui s'installent sur le territoire, sur l'emploi, les transports, les infrastructures, l'environnement, etc. La réunion d'information organisée par Caux Seine Agglo le 9 octobre répond à cette demande. Il invite les participants à consulter le rapport disponible sur le site de Caux Seine Agglo et sur le site de la concertation d'Eastman.

Enfin, **Godefroy MOTTE** présente brièvement les quatre experts d'Eastman présents : **Catalina MAZOYER**, **Petra WOOD**, **Bernard BREJUIN** et **Frédéric REVOIS**.

3. Point de situation sur le projet

3.1 Le calendrier du projet et l'avancée des demandes de permis

Piet VAN ACKER, futur directeur de l'usine, se présente. Actuellement chargé de la mise en place des opérations, il collabore avec les RH pour recenser les besoins en formation du futur personnel de l'usine. Son équipe et lui travaillent avec un bureau d'étude pour la bonne conception des équipements et usines.

Il présente le calendrier du projet qui respecte les délais prévus. Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) a été déposé le 31 juillet en Préfecture. Actuellement, le dossier est en phase d'instruction et les équipes d'Eastman répondent aux nombreuses demandes de précisions de la DREAL, ce qui correspond à l'ampleur et à la complexité de ce dossier.

Monsieur VAN ACKER ajoute qu'une fois que la DREAL aura jugé les réponses complètes, Eastman disposera de dates précises de l'enquête publique, qui devrait démarrer en 2024, à cheval entre le premier et le deuxième trimestre. Les travaux de construction pourront aussi démarrer pour permettre un lancement de la première phase de l'usine en 2026, pas avant la délivrance des autorisations environnementales et permis de construire.

3.2 La mise en place de groupes de travail

Cédric PERBEN, directeur France du projet, poursuit en se présentant et en précisant les trois grands sujets sur lesquels le calendrier a évolué depuis la dernière réunion publique en avril.

1. Les ressources humaines : **Monsieur PERBEN** souligne l'enjeu de recruter 357 salariés, de les identifier, les former et les intégrer. Il présente **Catalina MAZOYER**, directrice des ressources humaines.

Catalina MAZOYER précise qu'il n'y aura pas de recrutement sans formation. Les enjeux de recrutement doivent composer avec un contexte d'employabilité dans la région qui n'a pas changé depuis avril, avec un taux de chômage très bas. La solution prévue est la formation de près de 70% des futurs collaborateurs. Son équipe passe ainsi beaucoup de temps à collaborer avec différents partenaires, écoles, lycées, etc. pour bâtir un meilleur parcours de formation, adapté pour tous les publics recherchés. Elle bénéficie d'un soutien très important de toutes les autorités : Caux Seine Agglo, la sous-préfecture, mais aussi Pôle emploi, Cap Emploi, l'éducation nationale. Elle rappelle qu'Eastman a participé à la création en septembre d'une cellule emploi-formation gérée par Caux Seine Agglo.

2. L'insertion paysagère : **Bernard BREJUIN**, architecte en charge du projet et responsable de l'insertion paysagère présente les enjeux pour le futur projet d'Eastman en termes d'aménagement paysager.

Il indique que le projet est contraint comme Air Liquide de rehausser les sols. Parallèlement, le permis de construire est en cours de préparation, avec une composante paysagère très importante. Le futur site de l'usine ne pourra en effet pas être dissimulé.

Monsieur BREJUIN insiste aussi sur la volonté d'Eastman de valoriser la périphérie, dans le cadre d'un travail collectif et de cohérence en cours avec les autres projets industriels.

3. La logistique : **Cédric PERBEN** indique que l'équipe a été renforcée avec le recrutement de **Petra WOOD**, qui se présente. La Cheffe de projet Supply Chain travaille chez Eastman depuis de nombreuses années et a rejoint l'équipe du projet en Normandie depuis une dizaine de jours. Elle indique qu'un groupe de travail sur la logistique et l'acheminement des matières premières a été mis en place avec Veolia et s'est réuni pour la première fois la semaine du 9 octobre.

3.3 Les enjeux géophysiques, géotechniques, archéologiques et pyrotechniques

Cédric PERBEN rappelle l'importance de mener des études sur le sol en amont du dépôt de la demande de permis de construire pour respecter les demandes de la DREAL et de la DDTM aux regards des risques environnementaux et de la proximité de la Seine. Il indique que des

études de sol ont été réalisées par le cabinet GINGER CEBTP du début du mois de juin au mois d'octobre 2023 avec deux objectifs principaux :

1. Déterminer les caractéristiques mécaniques du terrain ;
2. Evaluer les risques naturels recensés dans l'environnement autour du terrain.

L'exécution des carottages et essais mécanique sur le terrain ont eu lieu entre juin et octobre 2023. Les essais de laboratoire seront finalisés en novembre 2023.

En parallèle, un diagnostic archéologique a été réalisé pour évaluer le potentiel archéologique du terrain, et établir la position de l'ancien lit de la Seine. Il a été réalisé sur 10% de la surface du terrain – soit environ 4 hectares.

A l'aide d'un camion-radar, les différentes couches géographiques ont pu être analysées. Une foreuse a aussi analysé la dureté des sols : une cinquantaine de sondages, jusqu'à 40-45 mètres de profondeur, ont été réalisés, et 250 carottes prélevées, sur lesquelles environ 150 carottes ont été analysées jusqu'à présent.

Le diagnostic a eu lieu du 28 août et a été suspendu le 20 octobre car aucune trace de vestiges archéologiques et de pollution pyrotechnique n'a été identifiée.

Des rapports d'étude complets de la DRAC et de l'INRAP seront émis en fin d'année 2023 et remis au préfet dans le cadre de la demande de permis de construire.

4. Focus sur les enjeux d'intérêt pour le territoire

4.1. Identification des enjeux olfactifs

Godefroy MOTTE indique que la question des odeurs émises par le projet s'est posée rapidement. Il précise d'emblée que la phase de travaux ne sera pas génératrice d'odeurs. Seule l'exploitation de l'usine pourrait générer des odeurs, mais il est impossible de modéliser exactement les odeurs émises. Une étude d'odeurs a tout de même été réalisée.

Il ajoute que les odeurs pourraient provenir de trois sources différentes :

1. Via les déchets entrants, pouvant être contaminés par des déchets organiques. Ces déchets seront contenus dans des bâtiments sous pression, l'enjeu est donc faible.
2. Lors du processus de recyclage : si la production de plastiques ne génèrera pas d'odeurs en elle-même, il se peut que des effluents gazeux s'échappent. Ils seront captés et éliminés au cours du processus. L'enjeu est donc faible.
3. Via les combustibles pour la chaufferie. Toutefois, ces déchets seront secs et reçus dans un bâtiment sous pression. L'enjeu est considéré comme faible.

Dès lors, les effets négatifs du projet en phase d'exploitation sur les odeurs sont directs, temporaires et de court terme. Ainsi, l'impact du projet sur la qualité de l'air est considéré comme faible.

Jean-Louis LAURE demande à **Godefroy MOTTE** de préciser les sources sur lesquelles sont basées ces affirmations. **Monsieur MOTTE** répond qu'il s'agit d'études qui seront mises à disposition sur le site internet de la concertation lors du lancement de l'enquête publique, une fois qu'elles auront été validées par la DREAL. Il précise les noms des cabinets qui ont réalisé ces études, spécialisés par secteurs – Arcadis, Alise Environment, NumTech, Artelia, etc.

Il poursuit le sujet des odeurs en indiquant que le projet prévoit 2 unités de désodorisation avec des cheminées de 10m de hauteur :

1. Traitement des effluents des unités de méthanolyse et de polymérisation, composée d'un ventilateur et d'un filtre à charbon actif.
2. Traitement de l'air pollué issu de l'épuration des métaux et des plastiques mixtes, composée d'un ventilateur, d'une tour de lavage à l'acide et d'un filtre à charbon actif.

Par ailleurs, **Godefroy MOTTE** ajoute qu'Eastman va collaborer avec l'association ATMO Normandie, qui publie régulièrement des indicateurs de référence sur la qualité de l'air. Environ 7 points de mesure sont situés autour de la future usine Eastman. **Monsieur MOTTE** précise que l'association propose une formation de Nez normands, sur lesquels Eastman souhaite s'appuyer pour évaluer les impacts odorants. L'idée de former les futurs salariés Eastman au Langage des Nez et d'impliquer le comité de suivi est née lors de la concertation préalable. **Monsieur MOTTE** conclut en indiquant qu'aucun problème n'a été souligné au niveau des odeurs.

Une participante s'interroge sur la raison pour Eastman de former des Nez si aucun risque olfactif n'a été mesuré ?

Godefroy MOTTE répond en précisant que le projet émettra tout de même des vapeurs. La cheminée de l'usine Veolia aura une hauteur de 50m mais celle de l'usine de méthanolyse ne montera qu'à 10m. Il précise enfin qu'Eastman s'intéresse à la capacité de reconnaître des odeurs, quel qu'elles soient.

4.2 Les enjeux pour la faune et la flore

Godefroy MOTTE aborde les enjeux du projet sur l'habitat, expliquant que la zone est dominée par des milieux de fourrés arbustifs, de prairie et de cultures. Il précise que 23 habitats naturels ont été recensés dans la zone d'étude. Parmi eux, aucun n'est protégé ni d'intérêt patrimonial. Les enjeux ont été évalués autour de 5 critères : très fort, fort, moyen, faible et très faible. S'agissant des impacts sur les habitats, l'enjeu est faible.

Pour la flore, 123 espèces végétales ont été recensées. Toutes sont communes et aucune n'est protégée au niveau régional ou national. En revanche, 2 espèces sont protégées au niveau patrimonial. L'enjeu est moyen.

Pour la faune, les enjeux écologiques sont forts, notamment du fait de la présence de 3 espèces d'oiseaux non nicheuses inscrite à la Directive Oiseaux. Elles utilisent le site pour la recherche alimentaire.

Pour éviter ces impacts, **Monsieur MOTTE** indique que le rapport de 390 pages qui a été déposé dans le cadre du permis détaille les mesures préventives ou d'évitement, les mesures réductrices et les mesures compensatoires qui seraient mises en œuvre.

Des zones vertes de part et d'autre de la parcelle seront ainsi préservées pour permettre aux oiseaux de passer. Il ajoute que **Monsieur PESQUET**, maire de Saint-Jean-de-Folleville, a indiqué, lors de la réunion publique du 9 Octobre, que Caux Seine Agglo allait aider les projets industriels du territoire à respecter les règles environnementales. Caux Seine Agglo propose ainsi du foncier dédié à ces compensations afin de recréer une « ceinture verte » ayant un effet masse, autour de la plateforme industrialo-portuaire de Port-Jérôme :

- En zone 1, lieu-dit Radicatel : surface de 47 ha
- En zone 2, lieu-dit Les Surelles : surface de 40 ha

Un participant demande qui financera les mesures compensatoires. Si Caux Seine Agglo apporte du foncier clé-en-main, est-ce à dire que la communauté de communes a pré-financé ces mesures et à quel montant s'élèvent ces mesures ?

Cédric PERBEN répond que les mesures compensatoires seront payées par Eastman. Elles sont encore en cours de définition. Le préfet a publié un nouveau décret sur les aspects surfaciques qui permet de mettre à disposition des industriels un terrain sur lequel ils établissent les mesures compensatoires fonctionnelles.

Le participant indique qu'il attend des données chiffrées.

Cédric PERBEN répond que le dossier est encore en cours d'instruction, ce qui ne permet pas de transmettre de données chiffrées actuellement, mais qu'elles seront précisées une fois que les aspects fonctionnels de la DDAE auront été validés avec la DREAL.

Godefroy MOTTE précise que toutes les mesures seront indiquées dans le dossier faune/ flore du dossier de l'enquête publique. **Cédric PERBEN** ajoute que l'ensemble des deux phases du projet seront compensées.

4.3 La protection de l'environnement, qualité de l'air et cadre de vie

Cédric Perben explique les différentes limites des aires d'études. La zone de danger est contenue dans le périmètre de la parcelle.

Il rappelle que la zone industrielle de Port-Jérôme comprend 9 sites classés SEVESO, dont 6 sont SEVESO seuil haut. Il précise que la phase 2 du projet conduira à classer Eastman en SEVESO seuil haut, du fait des quantités d'un produit utilisé dans la méthanolyse et des fluides caloporteurs utilisés dans les réacteurs.

Il revient brièvement sur la 1^{ère} phase du projet qui comprendra l'unité de préparation des déchets et l'unité de dépolymérisation. Puis, progressivement, d'ici 2030, l'usine commencera à atteindre sa pleine charge.

Il poursuit sur la qualité de l'air : l'usine sera alimentée par une chaufferie exploitée par Veolia qui émettra des rejets atmosphériques. Elle sera alimentée par un mix de bois déchet et CSR. Le cabinet NumTech a réalisé une étude atmosphérique de tous les rejets polluants pour déterminer leur impact sur la qualité de l'air. Le rapport sera disponible lors de l'enquête publique.

En synthèse, toutes les normes de qualité de l'air sont respectées, aussi bien les seuils réglementaires définis par le Code de l'environnement, que par l'OMS. L'impact majoritaire proviendra de la centrale thermique de Veolia. Les rejets iront jusqu'à 500m autour du site.

S'agissant de l'environnement sonore, Mr Perben explique qu'il se caractérise par trois dimensions : le niveau, la durée et la fréquence. Malgré des niveaux sonores faibles au niveau du périmètre du projet, **l'enjeu relatif à l'environnement sonore est considéré comme moyen** en raison de la présence de plusieurs sources sonores à proximité.

Pour l'environnement lumineux, la zone industrielle dispose d'un éclairage public et d'installations industrielles éclairées en permanence, notamment à l'ouest du périmètre du projet. Le périmètre du projet n'est actuellement pas éclairé. Toutefois, les routes internes à la zone d'activité sont éclairées, notamment à l'est avec l'installation d'incinération. Le caractère plat et dégagé du paysage fait que les émissions lumineuses sont visibles de loin.

L'enjeu relatif à l'environnement lumineux est considéré comme moyen en raison d'un environnement peu éclairé au nord et au sud du projet.

Cédric PERBEN demande aux participants s'ils ont des questions, et **Godefroy MOTTE** rappelle que les sources des données indiquées en bas de chaque diapositive seront disponibles dès la phase d'enquête publique, car il peut y avoir des changements dans ces documents-sources d'ici là.

Un participant s'interroge sur le 'plan B' d'Eastman au sujet du recrutement, s'il est impossible de recruter les cadres nécessaires.

Catalina MAZOYER répond qu'il n'y a pas d'enjeu pour les 70 postes de techniciens-cadres spécialisés recherchés. En revanche, les risques de pénurie existent pour les profils d'opérateurs, pilotes, conducteurs. Elle rassure en disant qu'Eastman est en avance sur sa stratégie de recrutement. Tous les efforts sont concentrés sur le plan de formation pour éviter cette pénurie de main-d'œuvre, à 18, 20 ou 24 mois. Elle ajoute que les formations seront toutes certifiantes et diplômantes et qu'Eastman a noué des partenariats avec 3 écoles partenaires (le lycée Schuman au Havre, le lycée Bolbec et le lycée Galilée à Rouen), pouvant fournir de la main-d'œuvre scolaire qualifiée. Elle indique qu'Eastman est aussi sollicité par les écoles d'ingénieurs : l'INSA et l'Ensicaen.

Un participant demande quand sera lancé le planning de recrutement pour les services support et managers.

Catalina MAZOYER répond que les recrutements pour ces postes n'auront pas lieu avant fin 2025-début 2026, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'envoyer des candidatures à ce stade. Elle se dit en revanche prête à recevoir des CV de conducteurs et de pilotes.

Une participante, employée à la mairie de Saint-Jean-de-Folleville, demande vers qui envoyer les candidats qui leur demandent des informations pour postuler.

Madame MAZOYER répond que s'il s'agit de demandeurs d'emploi, ils peuvent les rediriger vers Pôle emploi. Sinon, ils peuvent les rediriger vers Eastman. Elle précise qu'une page sera

bientôt disponible en français sur le site internet d'Eastman sur lequel un QR code sera disponible pour postuler, lorsque les postes seront ouverts. Il s'agit d'une information que la mairie peut diffuser dans sa Gazette locale.

Un participant demande s'il est trop tôt pour postuler dès maintenant pour des postes qui démarreront dans 2 ans.

Catalina MAZOYER indique que son équipe commence à recenser tous les CV envoyés, et qu'une réunion d'information collective sur les métiers sera organisée le 10 novembre par Pôle emploi, à laquelle elle invite tout le monde car elle y présentera le planning de recrutement, la méthodologie et les formations.

Un participant souhaite obtenir les détails des fiches de postes.

Madame MAZOYER répond qu'il est possible de se rendre directement sur le site internet de la concertation d'Eastman, rubrique 'Emplois', sur laquelle se trouve la description des 4 profils recherchés. Ils sont fondés sur les 4 niveaux du référentiel de la chimie. Les participants peuvent donc s'y référer pour obtenir plus d'informations sur les postes.

5. Prochaines étapes et conclusion

5.1. Les prochains rendez-vous de la concertation

Laura DUCOULOMBIER précise qu'une newsletter sur les sujets abordés lors de la concertation est envoyée tous les deux mois, et qu'il est possible de s'y inscrire directement sur le site internet de la concertation ou en envoyant un email à concertation@eastman.com. Il est aussi possible de poser ses questions directement à cette adresse.

Le comité de suivi évoqué par le garant est un organe de concertation demandé par la CNDP. En format resserré, il permet d'avancer concrètement sur le projet. Sa prochaine réunion sera mi-décembre. La prochaine réunion publique aura lieu mi-janvier 2024. Comme le projet avance vite, le maître d'ouvrage sera en mesure d'apporter de nouvelles informations sur le projet d'ici-là, notamment sur l'acheminement des déchets entrant et sortant de l'usine.

5.2. Une exposition sur les projets du territoire

Laura DUCOULOMBIER indique qu'une exposition sur les projets du territoire va être organisée par Caux Seine Agglo avec la volonté d'assurer une cohérence entre tous les projets industriels du territoire, dont celui d'Eastman, pour sensibiliser le public et l'aider à en comprendre les nuances. Ce projet se concrétisera d'ici l'été 2024. Il s'agira d'une exposition itinérante, à distinguer de l'exposition qu'Eastman souhaite mettre en place sur son siège de Port-Jérôme-sur-Seine. Elle indique que le format de cette exposition doit encore faire l'objet de réflexions en interne, le but étant d'informer les citoyens sur le projet.

Un participant relève que le budget du projet dépasse le milliard d'euros. Il demande s'il y a une participation de fonds publics, et à quelle hauteur ?

Cédric PERBEN répond que la phase 1 s'élève à 1,1 Mds € et sera financé aux 2/3 sur le fonds propres d'Eastman. Il rappelle que le projet bénéficie de 62 M€ de subventions de l'ADEME – via le fonds pour la transition et le recyclage des plastiques – et 35 M€ de la région Normandie, soit 97 M€ d'aides pour cette première phase. Le projet est ainsi labelisé France 2030 via la participation de l'ADEME. **Monsieur PERBEN** précise que le projet est soutenu par l'Etat au titre de l'objectif du gouvernement d'obtenir une solution de recyclage pour tous les plastiques en France d'ici 2025. Par ailleurs, Eastman fera appel aux marchés et à des prêts financiers.

Le participant demande si le projet bénéficiera d'exonérations fiscales lorsque le projet sera en exploitation.

Cédric PERBEN répond que le projet bénéficiera d'aides normales à l'installation des entreprises. Il bénéficiera d'exonérations sur les taxes foncières, mais qui resteront marginales par rapport aux aides d'Etat.

Le participant soulève que la communication autour du projet d'Eastman reste circonscrite au territoire de Caux Seine, malgré son envergure, et demande comment porter ce projet au-delà de la sphère locale.

Godefroy MOTTE répond que plusieurs articles sortent sur le projet dans la presse normande mais aussi nationale, notamment dans *Les Echos* et *L'Usine nouvelle*. Il invite les participants à lire la dernière [interview](#) du PDG d'Eastman, Mark Costa, dans *L'Usine nouvelle*.

Laura DUCOULOMBIER ajoute qu'aux efforts de communication réalisés dans le cadre de la concertation (newsletter, réunions publiques, site internet), s'ajoutent ceux réalisés avec les journaux nationaux et locaux pour présenter l'usine (interviews, reportages, etc.).

5.3. Conclusion

Jean-Louis LAURE conclut en saluant la pluralité des sujets abordés lors de la réunion ainsi que les questions soulevées au fur et à mesure. Il rappelle que la concertation préalable s'est attachée à questionner l'opportunité du projet au sens large, et que le projet se situe à présent dans une phase territoriale plus proche de l'ouverture de l'usine.

Godefroy MOTTE remercie les participants de leur présence. Il rappelle que les diapositives seront disponibles sur le site internet de la concertation. Il invite les participants à s'inscrire à la liste de diffusion de la newsletter.

Jean-Louis LAURE remercie également les participants et souligne l'importance de partager les informations sur ce type de grands projets, qui ont été très condensées dans cette présentation. Il indique que l'étude d'impact est très fouillée et complexe, et donc difficile à

questionner, d'où l'importance de ces réunions publiques. Il note que la question de l'emploi apparaît comme un véritable enjeu et attente de la part des participants. Il rappelle enfin que le site internet de la concertation est ouvert s'ils souhaitent poser leurs questions.